



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1998/135  
18 février 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 18 FÉVRIER 1998, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR  
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU ZIMBABWE AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur, en ma qualité de représentant du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de vous faire tenir ci-joint, au nom de S. E. M. Salim Ahmed Salim, le texte de la déclaration publiée par l'Organe central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, à sa quarante-quatrième session ordinaire, qui s'est tenue à Addis-Abeba, le 13 février 1998, en ce qui concerne la situation en Sierra Leone.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du  
Zimbabwe auprès de l'Organisation  
des Nations Unies,

Représentant du Président en  
exercice de l'Organisation de  
l'unité africaine (OUA)

(Signé) Machivenyika Tobias MAPURANGA

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de l'Organe central sur la Sierra Leone,  
publiée à Addis-Abeba le 13 février 1998

1. L'Organe central du Mécanisme de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, réuni en sa quarante-quatrième session ordinaire au niveau des ambassadeurs, à Addis-Abeba, le vendredi 13 février 1998, a été informé des derniers événements intervenus en Sierra Leone. Il a exprimé sa grave préoccupation face à l'intransigeance de la junte militaire illégale en Sierra Leone s'agissant de la mise en oeuvre du plan de paix de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), signé à Conakry le 23 octobre 1997.
2. Le retard intervenu dans la mise en oeuvre du plan de paix de la CEDEAO a conduit à l'aggravation de la situation humanitaire déjà difficile engendrée en Sierra Leone par le coup d'État du 25 mai 1997, lequel a provoqué une situation d'anarchie totale, ainsi que la destruction des infrastructures administratives, sociales et économiques du pays.
3. L'Organe central a réaffirmé le soutien de l'OUA aux efforts déployés par la CEDEAO et le Groupe d'observateurs militaires de la CEDEAO (ECOMOG) en vue de mettre un terme à la crise en Sierra Leone par la restauration de l'ordre constitutionnel et le rétablissement, au plus tôt, du gouvernement légitime du Président Ahmad Tejan Kabbah.
4. L'Organe central a exprimé sa préoccupation face aux pertes en vies humaines et à la destruction des infrastructures administratives, sociales et économiques en Sierra Leone. Il a également exprimé sa préoccupation face aux violations flagrantes des sanctions imposées à la junte militaire, notamment celles relatives à l'embargo sur les armes et aux mesures imposant des restrictions aux déplacements des membres du régime illégal et de leur famille.
5. L'Organe central a invité tous les États membres de l'OUA et la communauté internationale dans son ensemble à respecter scrupuleusement la résolution 1132 (1997) du Conseil de sécurité, datée du 8 octobre 1997, imposant un embargo sur les armes et le carburant, ainsi qu'un régime de sanctions contre les membres de la junte militaire et leurs proches parents.
6. L'Organe central a déploré que l'intransigeance persistante de la junte a rendu difficile la livraison par les organisations humanitaires de l'aide humanitaire tant attendue par la population meurtrie de la Sierra Leone. Cette situation critique est aggravée par les déplacements massifs de population, ainsi que par les importants flux de réfugiés vers les pays voisins.

7. L'Organe central a rappelé que la fourniture de l'aide humanitaire est l'un des objectifs du plan de paix de la CEDEAO pour la Sierra Leone et a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse, de toute urgence, l'aide humanitaire nécessaire à la population sierra-léonienne. Il a exhorté toutes les institutions compétentes des Nations Unies à retourner en Sierra Leone et à coopérer du mieux qu'elles peuvent avec la CEDEAO à la fourniture de l'assistance humanitaire dont a tant besoin la population de ce pays.

-----